



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 27 janvier 2021

Point n°01/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Compte - rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2020 du 2 décembre 2020, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
22/12/2020	VERGEAU Philippe	Convention précaire pour l'occupation d'un garage au 105 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 34 m ² , à compter du 22 décembre 2020 pour une période de 23 mois. Redevance mensuelle de 100 € TTC (abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant).

07/01/2021	Association SCCUC	Convention de partenariat portant définition du soutien financier d'un montant de 4 800 € à l'association Services et Culture des Campus Universitaires de la Charente (SCCUC) au titre de l'année 2021.
11/01/2021	Association RECA	Convention ayant pour objet de définir les conditions du soutien financier d'un montant de 1 500 € à l'association Réseau des Ecoles françaises de Cinéma d'Animation (RECA) au titre de l'année 2021.

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (14 présents / 15 votants / 15 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 4 fév. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 4 fév. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 4 février 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

